



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0539

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Habitat - Autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de permis de construire précaire afin de réaliser la construction d'un village mobile dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 2 rue du Souvenir Français et 193 avenue Léon Blum

service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0539**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Habitat - Autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de permis de construire précaire afin de réaliser la construction d'un village mobile dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 2 rue du Souvenir Français et 193 avenue Léon Blum**

service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de l'habitat, la Métropole de Lyon s'est engagée à mettre à disposition les biens métropolitains auprès d'associations et d'établissements publics.

II - Désignation du bien

À cet effet, le tènement immobilier situé au 2 rue du Souvenir Français et 193 avenue Léon Blum sur les parcelles cadastrées BW 75 et BW 85, a été identifié comme lieu d'accueil temporaire.

III - Description du programme

Une convention d'occupation temporaire sera consentie au profit de l'association Le Mas, afin de créer un lieu d'accueil temporaire de type "village mobile" pour permettre aux personnes nécessitant une mise à l'abri de clarifier leur situation et d'accéder au dispositif de droit commun dont ils relèvent.

Il est proposé, par la présente délibération, que la Métropole autorise l'association Le Mas à déposer une demande de permis de construire précaire, en vue de la réalisation de travaux d'installation et d'aménagement d'un "village mobile" dans le cadre du plan d'urgence et de la mise à l'abri des personnes. Les parcelles seront libérées de toutes installations à l'expiration du délai légal du permis de construire précaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Autorise l'association Le Mas à :

a) - déposer un permis de construire précaire en vue de la réalisation des opérations des travaux d'installation et d'aménagement d'un "village mobile" qui permettra la mise à disposition du bien situé 2 rue du Souvenir Français et 193 rue Léon Blum à Villeurbanne,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.